

# *Saint Martial d'Albarède*

S e n t   M a r ç a u   d ' A u b a r e d a



**2018**

.....  
**Bulletin Municipal**



## Sommaire

Le Mot du Maire.....	<b>3</b>
Informations Municipales.....	<b>4</b>
Permanences.....	<b>5</b>
Démographie.....	<b>6</b>
Passeport - Carte d'Identité.....	<b>7</b>
Voirie.....	<b>8</b>
Aménagement rue du Maine.....	<b>9</b>
Infos ENEDIS.....	<b>10</b>
Glyphosate et Brûlage.....	<b>11</b>
Nouveaux Conteneurs.....	<b>12</b>
Le Plastique.....	<b>13</b>
GEMAPI - Sentier de Randonnée.....	<b>14</b>
SIAEP NP.....	<b>15</b>
Commémorations.....	<b>16</b>
Nouveau Centenaire.....	<b>17</b>
Inauguration - Remerciements.....	<b>18</b>
Pétanque - Feu de St Jean.....	<b>19</b>
Village Fleuri.....	<b>20</b>
Maisons Fleuries.....	<b>21</b>
Noël - Repas des aînés.....	<b>22</b>
Fête des Voisins - Concert de Noël.....	<b>23</b>
Assainissement Collectif.....	<b>24</b>
La Gazette du Tri.....	<b>25/27</b>
Francis A.Boddart.....	<b>28/29</b>
La Boîte à Livres.....	<b>30</b>
Per fa fugui lo bilo.....	<b>31</b>



En cette fin d'année 2018, je souhaite vous faire part de mon inquiétude grandissante pour notre commune.

En effet, son avenir est de plus en plus incertain. Le modèle communal républicain français est en crise. Il s'agit autant d'une crise financière, née de l'écart croissant entre les ressources et les obligations des communes, que d'une crise existentielle. Les maires se demandent parfois s'ils sont utiles, si ce n'est à essayer les critiques d'administrés de plus en plus exigeants sinon vindicatifs, répondre à des tracasseries administratives, sur

fond de campagne anti élus, que l'exécutif national, même s'il jure le contraire, alimente à coup de loi de « moralisation » de la vie politique ou publique qu'il oublie d'appliquer à lui-même.

J'en veux pour preuve la mise sous tutelle des ressources avec la suppression de la taxe professionnelle et maintenant, de la taxe d'habitation. Certes, cette dernière devrait être compensée par une dotation; mais pour combien de temps et pour quel montant ?

La commune est la cellule de base de la démocratie : la République se fait autant au village qu'à Paris.

L'histoire a montré que libérer la démocratie locale, c'était dynamiser l'économie. Mais nos énarques ont une autre vision du service public : « il doit être concurrentiel ! » Nous nous dirigeons à grand pas vers la marchandisation de la fonction publique et la poursuite du dépeçage de la commune.

Nous devons nous battre pour garder la maîtrise de nos territoires et faire en sorte qu'on ne jette par-dessus bord deux siècles d'histoire communale et résister pour garder notre autonomie de gestion et de décision. Lorsqu'une commune éprouve des difficultés, ce sont les communes de l'intercommunalité qui doivent être solidaires de cette dernière et décider collectivement de l'aide qu'elles peuvent lui apporter. Sans cette solidarité intercommunale, les communes à terme n'existeront plus.

La vie d'une commune est l'affaire de tous et c'est ensemble que nous avancerons. Il y a mille façons de s'engager pour son village.

Cette année, je vous propose de vous approprier l'espace public, quelque soit votre lieu de résidence, en participant au fleurissement des rues, ruelles, lieux-dits, hameaux et villages en bouturant rosiers, arbustes ou en semant des graines. Certes ce n'est pas grand-chose mais ça peut tout changer si chacun s'empare de cet espace en collaboration avec le personnel communal et participe à son entretien.

Nous pouvons être fiers de faire partie, depuis le 20 novembre 2018, des 42 communes du département labélisées "Villes et Villages fleuris". Ce label, très difficile à obtenir, est la reconnaissance de la qualité de vie dans notre commune.

Riche de presque 60 ans d'histoire, le label des "Villes et Villages Fleuris" mobilise près d'un tiers des communes françaises; plus de 4 700 d'entre elles sont labellisées. Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout, la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Je vous remercie de votre participation et de votre investissement.

L'année écoulée a été une année de transition. Certains travaux prévus ont pris du retard :

- La gendarmerie, pour laquelle l'APD, (avant projet définitif) doit être approuvé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et par le service central de la Gendarmerie, avant de pouvoir déposer la demande de permis de construire. La réponse tarde à venir, j'espère qu'il ne s'agit que d'un simple retard administratif.
- L'aménagement et la sécurisation de la rue du Maine. Suite à l'appel d'offre l'entreprise PIJASSOU a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 69 900 € TTC. Nous devons cependant attendre que les riverains aient réalisé leur raccordement au réseau d'assainissement avant de commencer les travaux.

D'autres sont achevés :

- La dernière tranche d'éclairage public sur la RD 705 est accomplie.
- L'aménagement des abords du cimetière (parking) est terminé.
- Un accès pour personnes à mobilité réduite a été réalisé au cimetière.

De nouveaux projets verront le jour en 2019 - 2020 :

- Avec l'aide du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Electrification) l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques ainsi que la rénovation de l'éclairage public sur la route du Châtenet.
- L'adressage : chaque rue, route et chemin habité seront répertoriés et aura un nom et des numéros de rue quelle que soit sa localisation (lieu-dit, écart etc.)
- Mise en place de nouveaux conteneurs semi-enterrés au Faureau et au Bois de Leyraudie.
- L'obligation des communes d'assurer la défense incendie. Mise en place d'une bache de 120 m<sup>3</sup> (coût: environ 16 000€) ou d'une bouche incendie de 30 m<sup>3</sup>/heure si la loi, le SDIS et la capacité du réseau l'autorisent, (coût: 3 000 € environ) au Grand Vignaud.
- Mise en place d'un point lecture « boîte à livres » sous le préau derrière la mairie.

Ce sont des projets ambitieux et coûteux (gendarmerie: plus de 2 000 000 € TTC), que nous avons la volonté de mener à bien avant la fin de notre mandat.

Je remercie le Conseil Départemental et la communauté de communes (CCILAP) pour leurs aides techniques et financières ainsi que l'équipe municipale, le personnel communal pour son implication, mais aussi les bénévoles et les associations qui participent à la vie de notre village.

A présent, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour nos concitoyens qui nous ont quittés et qui laissent un grand vide.

Au nom de l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, de santé et de prospérité.



**Mairie**

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30  
 Mercredi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30  
 Vendredi 8h à 12h  
 Téléphone : 05.53.62.48.11  
 Fax : 05.53.62.17.45



Adresse email : [mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr)  
 Site internet : <http://www.saintmartialdalbarede.com/>

Marie-Rose DUPUY, Rédacteur, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives. N'hésitez pas à la contacter !

EN CAS D'URGENCE : Michel DUPUY Maire Tél. : 05.53.62.42.05  
 Francis CIPIERRE 1er Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44  
 Michel LEYMARIE 2ème Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23  
 Françoise VOUTERS 3ème Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

**Agence Postale**

**Madame Virginie PICHARDIE,**  
 gérante de l'agence Postale  
 Communale  
 de St Martial d'Albarède

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
 du lundi au vendredi  
 de 13h30 à 16h30

Tél.: 05 53 62 41 85

Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :  
 - Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :

- Courrier, Recommandé, Timbres courants
- Timbres de collection, de naissance, de mariage (sur commande)
- Colissimo France et Etranger

Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du lundi au samedi avant 8h30.

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking handicapé est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.

N'hésitez pas à venir lui rendre visite !

Afin de faciliter l'acheminement du courrier ou des livraisons, il est indispensable de porter à la connaissance des organismes et des personnes susceptibles de vous écrire ou de vous livrer, vos compléments d'adresse.

**L'ADRESSAGE VA ETRE FAIT POUR TOUS LES LIEUX DITS DE LA COMMUNE**

**TARIFS LOCATION SALLE DES FETES**

HABITANTS - RESIDENCES SECONDAIRES				
Journée		Week-end		Caution
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	
130 €	50 €	170 €	80 €	300 €
180 €		250 €		
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
90 €		125 €		300 €
1 location gratuite / an Gratuit pour associations à but non lucratif (hors frais d'entretien et d'énergie forfait de 50 €)				

HORS COMMUNE				
Journée		Week-end		Caution
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	
200 €	85 €	300 €	85 €	400 €
285 €		385 €		
ASSOCIATIONS				
150 €		200 €		400 €
GRATUIT pour : Pompiers, don du sang, FNACA, Secouriste				

**Cas particuliers / associations hors commune**

Une location gratuite/an, hors frais d'entretien et d'énergie d'un forfait de 50€, peut être accordée aux associations des communes voisines du fait d'une fermeture administrative ou pour travaux de la salle des fêtes de la commune de résidence.

Par ailleurs, une même location gratuite/an, hors week end et hors frais d'entretien et d'énergie forfait de 50€, peut également être accordée aux partis politiques lors d'une période électorale.

Une ATTESTATION "RESPONSABI-

LITE CIVILE" et le PAIEMENT sont exigés au moment de la remise des clefs.

Un état des lieux est établi au début et à la fin de la location lors de la remise des clefs.

A l'issue de la location, la caution sera rendue au preneur si, après vérification par la Municipalité, l'excellente condition des biens loués est reconnue, conformément au contrat signé. Elle sera conservée de plein droit, dans le cas contraire.



**4 Naissances : toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux-nés.**

**Antoine BOUTOT De BUROSSE**, né le 10 avril à Périgueux, fils de Christophe BOUTOT et de Albanne De BUROSSE, domiciliés "Les fours à chaux".

**Eléona CZTERNASTEK**, née le 18 avril à Périgueux, fille de Raphaël CZTERNASTEK et de Emmanelle BON domiciliés "Le Bourg".

**Lorenzo MAROUN**, né le 06 juillet à Périgueux, fils de Jonathan MAROUN et de Gwenaëlle GRUSON, domiciliés "Le Bourg".

**Elliot MORISSEAU**, né le 28 août à Périgueux, fils de Cédric MORISSEAU et de Sabrina LASFARGEAS, domiciliés "Le Faureau".



**3 Mariages : tous nos vœux de bonheurs aux nouveaux mariés.**

Le 14 juillet, Baptiste MAUREL et Margaux DARRIGADE, "Le Bourg"

Le 25 août, Julien TADIELLO et Maryse DESBROSSE, "Le Civadeau"

Le 25 août, Marcel SARLANDIE et Françoise CAILLOT, "La Gondie"



Maryse et Julien TADIELLO



Françoise et Marcel SARLANDIE



Margaux et Baptiste MAUREL

**Les nouveaux Martialbariens : bienvenue aux nouveaux arrivants.**

M. et Mme ALLERTON David (R.S.) "Les Farges"

M. AREVALO Eric et Mme DE JESUS CARVALO Cindy "Les Farges"

M. BOYER Frédéric "La Croix de Pouzy"

M. CHAILLOU Philippe "Le Bourg"

M. DELAGE Christian "Le Bourg"

M. DESCAMPS Dylan et GUILLOUT Pauline "Le Bourg"

M. et Mme GARGOLY André "Les Farges"

M. GUILLARD Loïc et Mme SCHEPERS Stacy "Le Maine"

M. MAGNE Didier "La Rebière"

M. et Mme MERION Jean-Marie "La Rebière"

M. et Mme PHILIPS Anne-Marie "Le Maine"

M. ROUBINET Romain et BOSSY Christel et ses filles "Le Grand Vignaud"

**10 Décès : toutes nos sincères condoléances aux familles attristées.**

Le 01 février, Maurice MENUT, âgé de 81 ans, domicilié "Le Bourg"

Le 06 février, René PROT, âgé de 78 ans, domicilié "Le Grand Vigneau"

Le 13 février, Josette AUBLANC, épouse de Michel EMPINET, âgée de 73 ans, domiciliée "Les Farges"

Le 18 mars, Michel PONT, âgé de 71 ans, domicilié "Le Bourg"

Le 04 avril, Gilbert MOURNAUD, âgé de 93 ans, domicilié "Le Bourg"

Le 26 juillet, René LAVAUD, âgé de 85 ans, domicilié "Le Bourg" puis EHPAD d'Excideuil.

Le 01 septembre, Marcel JACQUEMAND, âgé de 86 ans, domicilié "Le Combillou".

Le 15 septembre, Gilberte FAURE, veuve FONTALIRANT, âgée de 84 ans, domiciliée "Le Bourg".

Le 29 septembre, Henri ANDRIEUX dit "Fifi", âgé de 95 ans, domicilié "Le Bourg" puis EHPAD d'Excideuil.

Le 20 novembre, Yolaine RISPOLE épouse DESMAISON, âgée de 82 ans, domiciliée "Le Bois de Leyraudie".

DEMANDE DE PASSEPORTS PIÈCES À FOURNIR  
PERSONNE MAJEURE

EN PRIORITE : Faire la

- Pré-demande en ligne en ligne sur site :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> **A imprimer**

**OU**

- Formulaire CERFA n°12100\*02 à remplir (1<sup>ère</sup> page) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à récupérer dans votre mairie de domicile
- 1 photo récente (- de 3 mois) conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile récent (facture, impôt...)
- 1 timbre fiscal montant 86€ (à acheter au Trésor Public ou en ligne sites <https://passeport.ants.gouv.fr> ou <https://timbres.impots.gouv.fr>) ou vous paierez en même temps que vous effectuez la pré-demande en ligne
- 1 pièce d'identité en cours de validité (CNI plastifiée ou passeport)
- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et celles réalisées entre 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont valables 5 ans de plus.
- Cependant si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans, un acte de naissance est tout de même obligatoire.
- Pour les femmes mariées : livret de famille
- Pour les femmes veuves souhaitant faire le faire apparaître (untel veuve untel) : acte de décès
- Si pas de pièce d'identité : acte de naissance à demander au lieu de naissance. Pour plus de facilité, de rapidité et de sécurité, votre commune de domicile est en mesure de demander l'acte de naissance par mail ou par fax à votre lieu de naissance.
- Si le demandeur est hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant
- En cas de renouvellement : ancien passeport à remettre obligatoirement.

**RDV obligatoire auprès de la mairie au 05 53 55 31 05** ou  
[mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

DEMANDE DE PASSEPORTS PIÈCES À FOURNIR  
PERSONNE MINEURE

EN PRIORITE : Faire la

- Pré-demande en ligne en ligne sur site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> (obligatoire à compter du 15 mars 2017) **A imprimer**

**OU**

- Formulaire CERFA n°12100\*02 à remplir (1<sup>ère</sup> page) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à récupérer dans votre mairie de domicile
- 1 photo récente (- de 3 mois) conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile récent (facture, impôt...)
- 1 timbre fiscal montant 17€ entre 0 et 14 ans / 42€ entre 15 ans et 17 ans (à acheter au Trésor Public ou en ligne site <https://passeport.ants.gouv.fr> ou <https://timbres.impots.gouv.fr>) **ou vous paierez en même temps que vous effectuez la pré-demande en ligne**
- Pièce d'identité en cours de validité des parents (CNI plastifiée ou passeport) ou du tuteur légal
- Pièce identité en cours de validité du mineur si il en a une.
- Si pas de pièce d'identité : acte de naissance à demander au lieu de naissance. **Pour plus de facilité, de rapidité et de sécurité, votre commune de domicile est en mesure de demander l'acte de naissance par mail ou par fax à votre lieu de naissance.**
- Livret de famille
- Si les parents sont séparés ou divorcés, jugement de divorce ou jugement du tribunal ou justificatif de garde pour un tuteur légal
- En cas de garde alternée, mettre les deux adresses sur la demande
- Si le mineur est hébergé chez un tiers est hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant
- Pour un renouvellement : ancien passeport

**RDV obligatoire auprès de la Mairie au 05 53 55 31 05** ou  
[mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE  
PIÈCES À FOURNIR PERSONNE MAJEURE

EN PRIORITE : Faire la

- Pré-demande en ligne en ligne sur site :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI> **A imprimer**

**OU**

- Formulaire CERFA n°12100\*02 à remplir (1<sup>ère</sup> page) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à récupérer dans votre mairie de domicile (Obligatoire à compter du 15 mars 2017)
- 1 photo récente (- de 3 mois) conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile récent (facture, impôt...)
- L'ancienne carte plastifiée
- En cas de perte ou de vol : 1 timbre fiscal montant 25€ (à acheter au Trésor Public (si demande cerfa) ou en ligne sites <https://passeport.ants.gouv.fr> ou <https://timbres.impots.gouv.fr>) ou vous paierez en même temps que vous effectuez la pré-demande en ligne
- Pour les femmes mariées : livret de famille sauf si l'acte de naissance est nécessaire
- Pour les femmes veuves souhaitant faire le faire apparaître (untel veuve untel) : acte de décès de l'époux
- Si 1<sup>ère</sup> demande ou pas d'ancienne carte ou ancienne carte périmée depuis plus de 2 ans (malgré validité de + de 5 ans) : acte de naissance à demander au lieu de naissance. Pour plus de facilité, de rapidité et de sécurité, votre commune de domicile est en mesure de demander l'acte de naissance par mail ou par fax à votre lieu de naissance.
- Si le demandeur est hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et celles réalisées entre 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont valables 5 ans de plus. Cependant si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans, un acte de naissance est tout de même obligatoire.

Cependant, certains pays n'acceptent pas ces cartes périmées comme document de voyage, dans ces cas-là, une attestation ou preuve de voyage devra également être fournie pour permettre le renouvellement de la carte.

**RDV obligatoire auprès de la Mairie au 05 53 55 31 05** ou  
[mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

**- ATTENTION : si la Carte Nationale d'Identité ou le passeport sont périmés depuis plus de 2 ans, un acte de naissance est tout de même obligatoire**

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE  
PIÈCES À FOURNIR PERSONNE MINEURE

EN PRIORITE : Faire la

- Pré-demande en ligne en ligne sur site :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI> **A imprimer**

**OU**

- Formulaire CERFA n°12101\*02 à remplir (1<sup>ère</sup> page) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à récupérer dans votre mairie de domicile
- 1 photo récente (- de 3 mois) conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile récent (facture, impôt...) des parents si le mineur vit chez ses parents
- En cas de perte ou de vol : 1 timbre fiscal montant 25€ (à acheter au Trésor Public (si demande cerfa) ou en ligne sites <https://passeport.ants.gouv.fr> ou <https://timbres.impots.gouv.fr>) ou vous paierez en même temps que vous effectuez la pré-demande en ligne
- Pièce d'identité en cours de validité des parents (CNI plastifiée ou passeport) ou du tuteur légal
- Pièce identité en cours de validité du mineur si il en a une (en cas de renouvellement rendre obligatoirement l'ancienne carte)
- Si pas de pièce d'identité : acte de naissance à demander au lieu de naissance. Pour plus de facilité, de rapidité et de sécurité, votre commune de domicile est en mesure de demander l'acte de naissance par mail ou par fax à votre lieu de naissance.
- De plus si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans, un acte de naissance est tout de même obligatoire.
- Livret de famille
- Si les parents sont séparés ou divorcés, jugement de divorce ou jugement du tribunal ou justificatif de garde pour un tuteur légal
- En cas de garde alternée, mettre les deux adresses sur la demande + jugement de divorce
- Si le mineur est hébergé chez un tiers : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant

**RDV obligatoire auprès de la Mairie au 05 53 55 31 05** ou  
[mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

**1<sup>ère</sup> demande, gratuite**

## Projets et travaux de voirie 2018

Membres de la commission voirie : Michel Dupuy, Patrick Benoit, Dominique Jovet et Francis Cipierre.

Réunion de la commission du 19 juillet 2018,

Ordre du jour : Projet d'aménagement de la rue du Maine – Adressage - Divers

### Projet d'aménagement de la rue du Maine.

Pour rappel, cette voie est de plus en plus empruntée par les usagers qui vont vers la zone commerciale de Saint Martial, d'autre part, les intempéries ont dégradé les accotements, ceux-ci étant devenus dangereux pour la circulation des piétons.

Lors de cette réunion, a été présenté un avant-projet sommaire de l'aménagement de la rue du Maine aux membres de la commission.

L'évaluation des travaux était de :

- 85 540 € TTC pour la voirie de Saint Martial
- 16 176 € TTC pour la voirie sur Excideuil.
- 22 525 € TTC concernant les eaux pluviales à la charge de la Communauté de Communes Isle, Loue, Auvézère en Périgord.

L'étude a été effectuée par les services de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord. Afin d'éviter la multiplicité des entreprises lors de la réalisation des travaux et donc de faciliter la coordination, un groupement de commande a été constitué avec la commune d'Excideuil et la CCILAP pour effectuer la procédure d'appel d'offre.

### Descriptifs des travaux :

Réfection de la chaussée depuis la Croix de Pouzy jusqu'à l'intersection avec le Chemin du Paradis.

- Pour la commune de Saint Martial : création d'un trottoir en enrobé aux normes PMR sur le côté des habitations, bordurage des bas-côtés, reprise de la chaussée en enrobé de la Croix de Pouzy jusqu'au carrefour de la route du Paradis
- Pour la commune d'Excideuil : bordurage des bas-côtés et reprise de sa chaussée en enrobé
- Pour la CCILAP : gestion des eaux pluviales

### Résultats Marché :

La Société PIJASSOU TP, de Saint Yrieix la Perche, a été retenue avec la proposition suivante :

- 59 536 € TTC pour l'aménagement de la voirie de Saint Martial, variante à 69 888.72 € TTC pour une chaussée en enrobée à chaud.
  - 10 398 € TTC pour la partie Excideuil
  - 12 804.60 € TTC pour le réseau d'eaux pluviales.
- Les travaux sont prévus pour début 2019.

Voir plans en annexe.

### Adressage :

Afin que chaque foyer soit raccordable à la fibre, il est nécessaire de numéroter toutes les habitations et de nommer toutes les voies communales sur lesquelles résident les habitants de Saint Martial d'Albarède. Toutes les communes du département sont concernées par cette démarche. La commission voirie s'est réunie le 14 septembre pour passer en revue toutes les voies de la commune et trouver un nom à celles-ci.

Afin de nous assister dans le travail de numérotation nous avons passé une convention avec l'Agence Technique Départementale.

Exemple



### Divers :

- La réfection du revêtement du parking du cimetière a été effectué en octobre par la Société CHATEAU. Ces travaux devaient être réalisés en 2017.

- Le chemin de randonnée du Javelot a été délimité à partir du Chemin du Paradis. Une convention de mise à disposition a été signée entre le propriétaire et la commune d'Excideuil. Actuellement, il manque des balisages afin de canaliser les randonneurs. Le chemin qui délimite les communes de Saint Martial et d'Excideuil est très agréable à parcourir en toutes saisons.

Une dernière tranche de l'éclairage public a été réalisé aux abords de la D705 entre les Fours à Chaux de la Ribière et le magasin SUPER U. Coût de l'opération EP RD705 La Ribière :

- Total travaux HT	= 8 327,33 € HT
- TVA	= 1 665,47 € "
- Total TTC	= 9 992,80 € "
- FCTVA (16,404)	= 1 639,22 € "
- SDE24 hors FCTVA	= 2 108,08 € "
- Commune	= 6 245,50 € "

- Suite dossier inspection du pont de Saint Martial : La commune avait lancé en 2016 une inspection du pont de Saint Martial, comme prévu réglementairement pour ces ouvrages. Après l'analyse et le bilan détaillé de son état le bureau d'étude Althéa a réalisé en 2018 la deuxième phase prévue, une étude sur la capacité portante du pont pour un coût de prestation de 3 700 € HT.

### Conclusion de l'étude de portance du pont :

Vu les éléments de conception, l'ancienneté de l'ouvrage et la vétusté, ne connaissant pas l'état de fatigue des matériaux, il est préférable de considérer une capacité portante d'ouvrage maximale pour des engins roulants de 6 t et une surcharge liée aux piétons de 400 kg/m<sup>2</sup> sur les trottoirs, ceci même si les limites élastiques des matériaux ou les contraintes internes ne sont pas atteintes.

Réfection route du Maine



ÉLAGAGE

RECOMMANDATIONS ET RESPONSABILITÉ

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique.

ou

- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé, et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).



L'élagage est à la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. Ils doivent pour cela rédiger une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

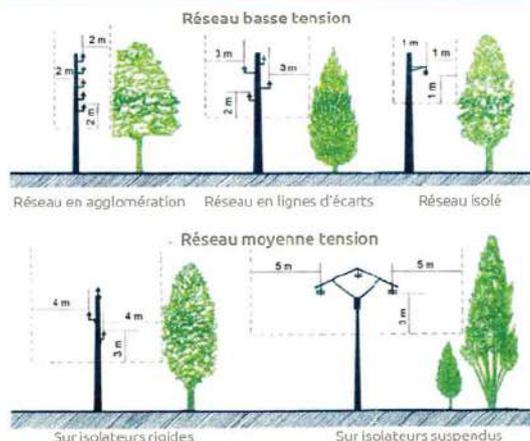
En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est **présupposé responsable des dommages causés à la ligne**.



L'ÉLAGAGE : DROITS & OBLIGATIONS

La norme NF C 11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique. Le Code du Travail définit quant à lui la distance à respecter entre l'élagueur et le conducteur nu du réseau.

**La végétation doit, en permanence, être séparée du conducteur nu du réseau par une distance minimale de cinq mètres. Lors d'opérations d'élagage réalisées à proximité d'ouvrages électriques, l'élagueur et son outil doivent être distants de plus de trois mètres du conducteur nu du réseau.** L'application de cette nouvelle disposition impose une mise hors tension quasi-systématique des ouvrages électriques. Pour tout travail réalisé entre un et trois mètres par rapport aux conducteurs nus, considérant que la coupure du courant n'est pas une garantie absolue de sécurité, **la présence d'un surveillant de sécurité électrique est obligatoire.**



NUMÉROS DÉDIÉS AUX ADMINISTRÉS

■ Dépannage

Particuliers .....	0 972 675 024
Professionnels (= < 36 kVA) immobilier/construction .....	0 972 675 024
Clients Entreprises (> 36 kVA) (BT) .....	0 811 882 200
..... (HT) .....	0 811 010 211
Dépannage producteurs .....	0 811 882 202

■ Raccordement

Particuliers (= < 36 kVA) .....	0 969 321 867
Professionnels (= < 36 kVA) .....	0 969 321 868
Entreprises (> 36 kVA) .....	0 969 321 899
Professionnels immobilier/construction .....	0 969 321 877
Producteurs (> 36 kV) .....	0 969 321 800

■ Accueil distributeur

pour toutes questions hors raccordement

Particuliers .....	0 969 321 867
Professionnels .....	0 969 321 868
Entreprises .....	0 969 321 899
Professionnels immobilier/construction .....	0 969 321 877

DT - DICT .....	05 57 92 77 77
AGRESSION D'OUVRAGES .....	01 76 61 47 01



## Glyphosate mon amour !



Le samedi 15 septembre 2018, au petit matin, les députés ont une nouvelle fois rejeté l'ensemble des amendements visant à graver dans la loi, la promesse présidentielle d'interdire le très réputé herbicide Glyphosate, d'ici à 3 ans. 45 voix pour le rejet des amendements contre 32, les autres députés devaient être vraisemblablement au dodo ou en weekend dans leur circonscription, comme si un tel sujet ne représentait aucun intérêt concernant la santé publique.

Mais tant de ramdam pour si peu !

Les élus ne veillent-ils pas sur la bonne santé de leurs citoyens ?

Oui, vraiment, nous nous inquiétons pour rien, MOSANTO le dit bien sur sa fiche de sécurité disponible sur internet...!!! Ces informations sont éloquentes et n'appellent pas d'autres remarques. Il y a là de quoi être réellement consterné.

Alors que :

- Les collectivités territoriales et les communes, suite à l'interdiction qui a pris effet au 1<sup>o</sup> janvier 2017, ont adopté la charte « Zéro pesticide » sur leur territoire, et ont choisi des méthodes de travail afin d'éviter les désherbants et toutes substances chimiques.

- Les particuliers ne pourront plus acheter de pesticides à partir du 1 janvier 2019 dans les jardineries.

Nous pouvons sans difficulté observer autour de nous, dans nos campagnes, des parcelles totalement « glyphosâtées » ou plutôt grillées, même à proximité des rivières, ceci n'étant d'ailleurs pas une contrainte pour les utilisateurs.

Pourtant, les cas avérés de cancers liés à l'utilisation de ce produit sont aujourd'hui de plus en plus connus et médiatisés.

- Qui peut encore croire que les molécules chimiques, développées par quelques grands groupes mondiaux de la pétrochimie, sont inoffensifs pour l'environnement et les êtres vivants ! Les mêmes entreprises, leaders mondiaux de la fabrication de pesticides, qui ont contribué activement à la fabrication des gaz employés pendant la grande guerre et l'autre dans les défoliants utilisés lors de la guerre du Vietnam pour détruire la forêt abritant les soldats Viêt-Cong.

Le scandale sanitaire nous guette sournoisement mais nous attendons impassibles, naïfs, comme pour le chlordécone, ce pesticide employé dans le traitement des bananeraies des Antilles pendant près de 20 ans, jusqu'au années 90. Il passe dans la chaîne alimentaire et a contaminé les sols ainsi que l'eau pour plusieurs décennies.

Notre devoir de citoyen est de protéger les générations futures en préservant notre environnement naturel.

*Francis Cipierre*

### Extrait de la fiche de sécurité de l'herbicide Glyphosate publiée par Monsanto :

Dangereux pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Eviter le rejet dans l'environnement.



### SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

**Du 1er Mars au 30 Septembre**

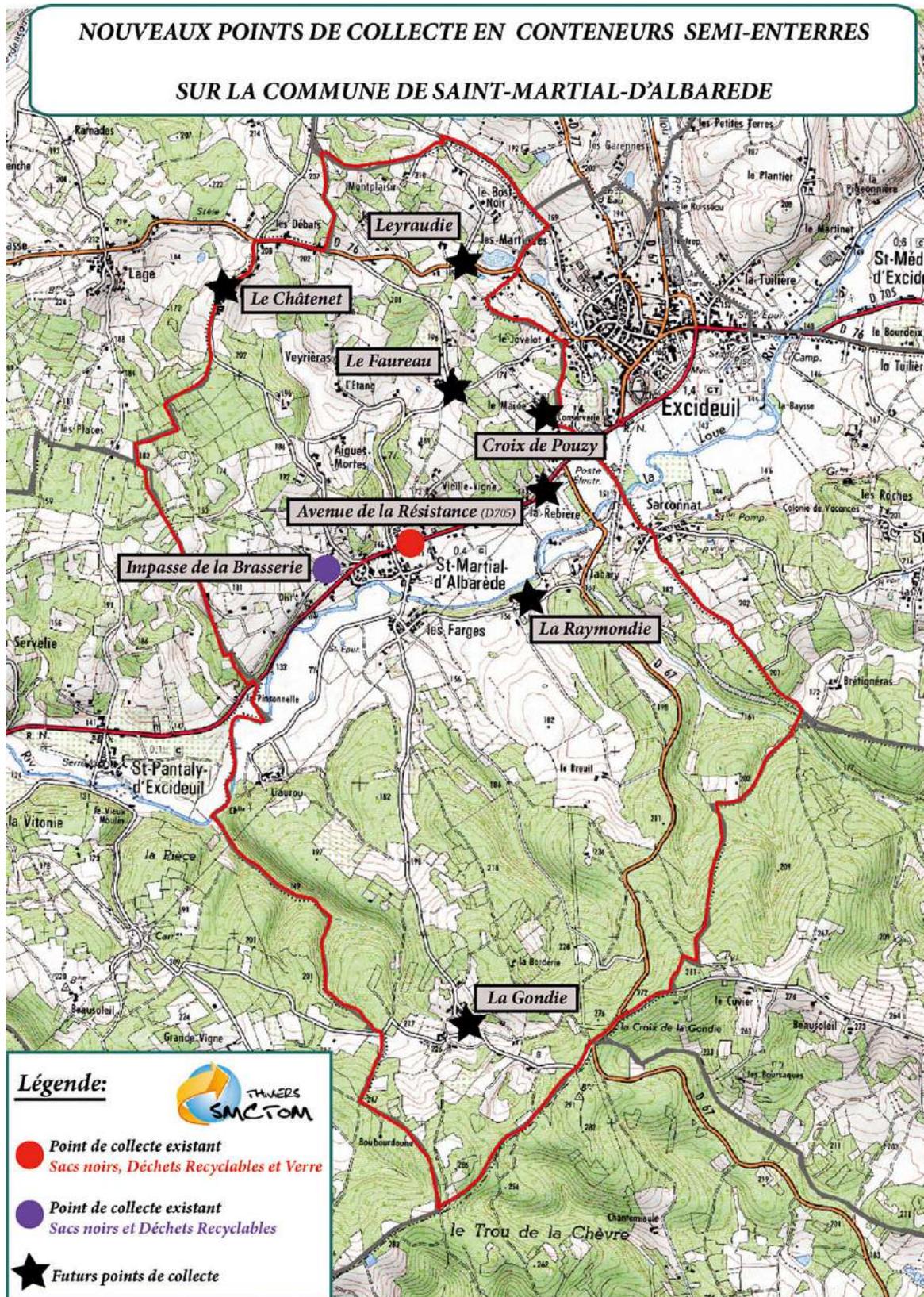
**Tout brûlage est interdit**

**Du 1er octobre à fin février**

Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage

Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte...)

Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	



SAINT-MARTIAL-D'ALBARÈDE

Le Relais – Collecte des TLC – Rapport annuel – 2018



[www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

Données en kg

Points de collecte	Affectation	Nombre de conteneurs	Date de pose	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc	Total	Total n-1	Kg/Hab	
SAINT MARTIAL D'ALBAREDE - Bourg	public	1	19/12/2013	180	224	161	233	312	241	356	557	380				2644	2967		
Nombre de passages				1	1	1	1	1	1	1	1	1				9	0		
Sous-total SAINT-MARTIAL-D'ALBARÈDE		1		180	224	161	233	312	241	356	557	380				2644	2967	5,49	
<b>TOTAL</b>		1		180	224	161	233	312	241	356	557	380				2644	2967	5,49	
Cumul		1		180	404	565	798	1110	1351	1707	2264	2644							
PA non collectés cette année		Nombre de PA différent: 0																	0

\* données fournies valables au 14/11/2018

**Le plastique, c'est bien pratique mais ce n'est pas si fantastique !**

- 8,3 milliards de tonnes de plastiques ont été produits dans le monde depuis les années 50. Actuellement, le rythme de production est de 300 millions de tonnes par an dont 60 en Europe. La majorité des plastiques produits est absorbée par les emballages de toutes natures. Le drame est la durée d'utilisation d'une grande partie des plastiques qui va de quelques secondes pour ceux en utilisation unique à quelques heures pour les emballages de votre baguette de pain ou de votre steak haché. En France, nous rejetons l'équivalent de notre poids moyen par an, soit 68 kg par habitant.



- Les plastiques utilisés massivement depuis une cinquantaine d'année mettront 100 à 200 ans pour se dégrader en nanoparticules; 90% de ceux-ci persisteront longtemps après notre disparition. Une fois les plastiques réduits à la taille de nanoparticules celles-ci auront la faculté de traverser les barrières tissulaires et s'accumuleront dans les organes tel que le foie. Inévitablement, ces minuscules fragments de plastiques contamineront de façon invasive toute la chaîne alimentaire. Dans l'enquête de UFC Que Choisir « Du plastique dans vos moules » nous découvrons que sur les échantillonnages effectués, 40% des mollusques, 35% des crustacés et 40% du sel marin, il a été détecté une présence notable de micro plastiques.

- Pas chers et faciles à fabriquer, les plastiques sont largement plébiscités par les usagers. L'immense majorité de cette matière s'amoncelle dans les décharges d'enfouissement, s'éparpille dans la nature. Au rythme actuel, et d'ici 2050, les océans contiendront plus de matières plastiques que de poissons. 80 000 tonnes de matières plastiques flottent dans l'océan Pacifique, un nouveau continent représentant la superficie équivalente de trois fois la France.

- Des 28 pays de l'union européenne, la France se classe avant dernière dans le tri des déchets plastiques. La loi de transition énergétique de 2015 prévoit 100% de recyclage de ces matières à destination des emballages d'ici 2025. Ce sera un pas énorme mais cela ne règlera pas tous les problèmes car la recyclabilité

des plastiques est limitée, contrairement au métal et au verre qui eux sont recyclables à l'infini. Les résines composant les plastiques perdent leurs caractéristiques au bout de deux ou trois cycles.

- Il n'est pas non plus question de se lancer éperdument à l'assaut des moulins à plastiques à la mode Don Quichotte. Dans certaines utilisations, il est une avancée majeure comme dans la construction des appareils électroménagers, la sécurisation d'appareillages, ou la protection de certains aliments par exemple. Néanmoins, nous devons nous interroger et nous remettre en question sur notre mode de vie en adoptant de nouvelles habitudes conscientes et responsables, afin de remplacer nos gestes irréfléchis, imprudents et dangereux pour notre environnement. Nous pouvons commencer à revoir notre relation avec la grande distribution en évitant les produits suremballés, en privilégiant l'achat en vrac, sur les marchés, aux producteurs de préférence locaux. Quand nous partons faire nos courses, apportons avec nous les sachets réutilisables, boîtes, bocaux, sacs en tissu. Il est aussi impératif de chasser les plastiques à usage unique tels que les gobelets et couverts jetables.

- L'industrie de l'agroalimentaire, la pétrochimie et la grande distribution doivent revoir leurs référentiels sous la pression des gouvernements mais nous citoyens et consommateur nous avons un pouvoir total sur nos achats et notre mode de vie. Nous devons à notre niveau faire infléchir les décideurs économiques et travailler à limiter nos déchets et ainsi participer à préserver notre environnement pour les générations à venir. C'est de notre responsabilité.

Francis Cipierre



**Autre forme de pollution récemment constatée sur notre commune, sur un terrain privé. Un dépôt de matériaux plus ou moins dangereux, qui vont finir dans la rivière. Etre propriétaire ne met pas à l'abri de poursuites pénales pour ce genre d'incivilité.**

**RAPPEL**

Les déchetteries du SMCTOM du Secteur de Thiviers sont prévues pour accueillir tous types de déchets, hors amiante et déchets radioactifs. 5 sites sont répartis sur le territoire du SMCTOM avec des jours d'ouverture différents.

De Avril à Octobre							Déchetterie ouverte ✓ 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00		Déchetterie fermée ✗		De Novembre à Mars														
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi			Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi		Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓

## GEMAPI

Au 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire des EPCI.FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunalité à Fiscalité Propre).

Le regroupement a été fait à l'échelle des bassins versants (notamment le grand Périgueux qui participe amplement au financement).

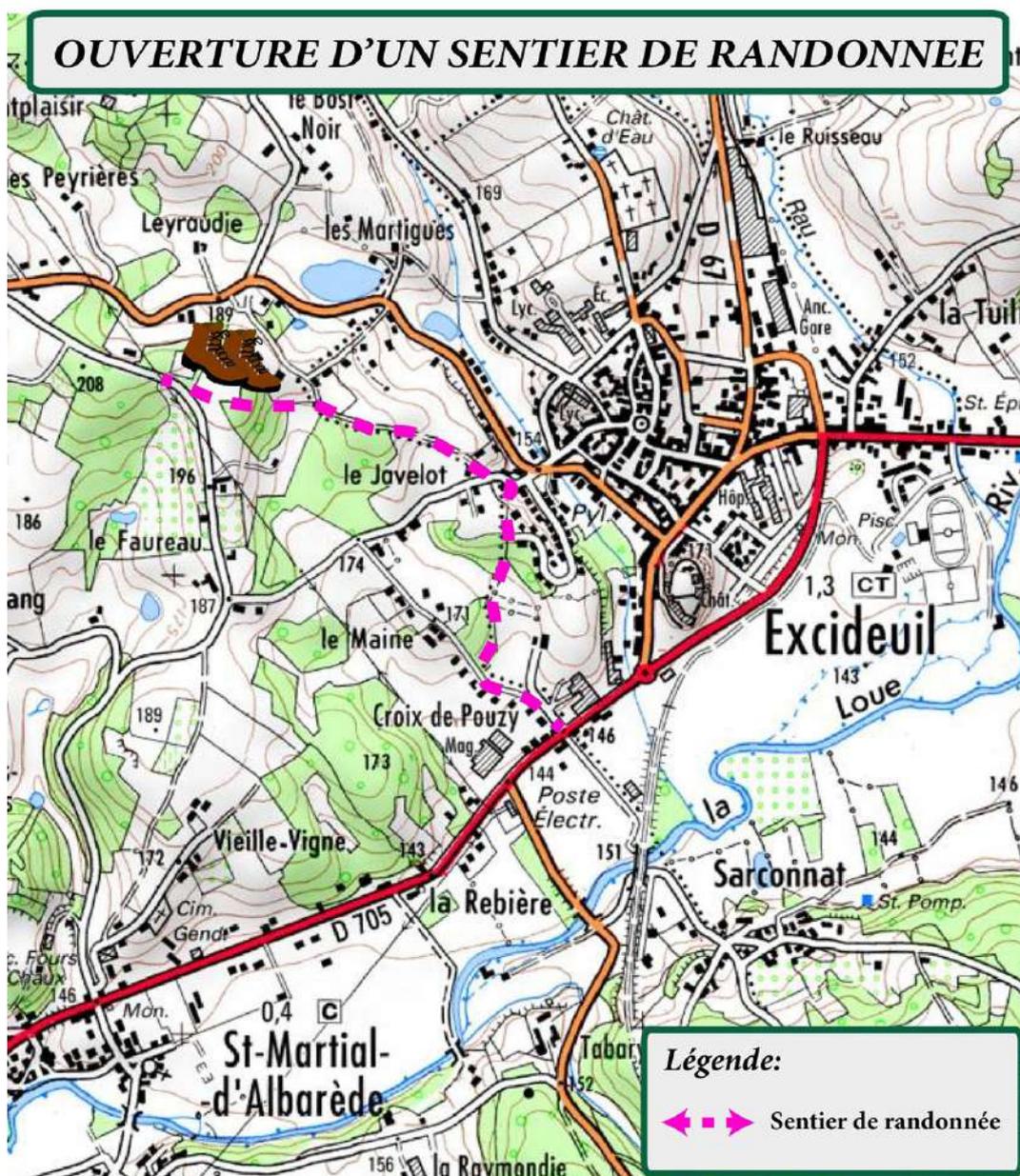
Pour info, notre communauté de communes participera à hauteur de 78 000 € sur un total de 455 000 € pour le bassin Isle-Loue-Auvézère.

Les communes et leurs EPCI.FP ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative plafonnée à 40 € par habitant et affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence.

Pour l'instant, nous sommes proche des 4 € par personne, seul représentant sur le secteur d'Excideuil avec l'appui de votre maire, sachez que nous surveillerons et serons à l'écoute de vos doléances.

Dominique PLICHON

## Sentier de Randonnée



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU NORD EST PERIGORD**24 Rue d'Aquitaine - 24270 SAVIGNAC Lédrier - Mail : « [siaepnep24@orange.fr](mailto:siaepnep24@orange.fr) »

La fin de 2018 approche et donc le moment de faire le point sur l'année écoulée et d'abord climatique. Après un hiver et un printemps pluvieux, les nappes phréatiques et les rivières se sont rétablies sans pourtant connaître de crue. A succéder un été et un automne très chaud et sec d'où une très forte évaporation entraînant un abaissement des nappes et des rivières. À ce jour les pluies automnales demeurent très faibles. Souhaitons-nous un hiver pluvieux et neigeux !!!

**- Les travaux :****- service d'Excideuil :**

La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anliac) est terminée.

Les canalisations au cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne Les Roches Enchantées sont en service.

**- service de Nanthiat :**

L'usine de traitement de Pont Château s'est poursuivie suivant le planning établi et après les essais suivis de la vérification de la qualité d'eau produite par l'ARS la mise en service est intervenue le 9 Octobre, vous délivrant une eau d'excellente qualité.

Reste à réaliser la démolition de l'ancienne usine, la voirie avec une aide de 45 000€ du Conseil Départemental grâce à l'appui des Conseillers du canton Isle Auvézère Loue. Les clôtures sont financées par le Syndicat Mixte Département de l'eau (SMDE24) avec le concours de l'Agence de Bassin dans le cadre de la protection de la ressource.



Vue station Pont château



Travaux cana sur Cornut



Sur les 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil), pour deux la réhabilitation est faite. Le 3ème se fera début 2019.

Les conduites refaites à Peyrebrune Cne Clermont d'Excideuil et au Magenau Cne Nanthiat sont en service.

**- service de Payzac Savignac :**

La conduite vers le réservoir de Cornut entre le Puybialy (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin) sont en service et la poursuite jusqu'à Cornut est en cours. Travaux difficiles, terrains en très forte pente avec du rocher. La partie en bord de route est commencée et sera en service en début 2019.

Pour tous ces travaux de canalisation, un grand merci aux propriétaires des parcelles pour avoir accordé et facilité le passage de la conduite.

Pour 2019, les travaux seront consacrés au renouvellement des canalisations des trois services pour une somme de 450 000€ HT. Les prochaines réunions du comité en valideront le programme.



Travaux cana à la trancheuse et par fonçage sur Clermont

**- Le prix de l'eau 2019 :**

Le prix de l'eau, part collectivité, sera adapté pour le service de Nanthiat en fonction de l'incidence de la nouvelle usine sur la part du délégataire SAUR. La part collectivité des trois services sera harmonisée de façon que chaque abonné contribue à part égale à l'amélioration des installations.

Les prix de la part des délégataires SAUR et SOGEDO conditionnés par l'évolution des indices des intrants après une série de baisse connaissent une hausse pour 2019.

En remerciant les membres du Comité syndical et les Vice-Présidents pour leur soutien, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2019.

Le Président

*Albert Pouquet*

8 Mai 1945



Il y a 73 ans, le 8 mai 1945, la seconde guerre mondiale prenait fin avec la capitulation de l'Allemagne nazie.

Des hommes et des femmes ont traversé la seconde guerre mondiale en subissant les brimades sévères du régime de Vichy et les menaces mortelles de l'occupant allemand. Ils étaient plus jeunes que nos pères et certains bien plus anciens. Ils se sont couverts de gloire par des actions spectaculaires ou en résistant efficacement dans l'ombre pendant des années.

Comme pour nos pères et nos mères « Morts pour la France », la République leur doit une reconnaissance éternelle.

Si des hommes de formation militaire ont échappé à bien des traquenards, d'autres de formation classique ou sans formation sont tombés dans les pièges tendus par l'occupant et ont perdu la vie.

Des enfants de St Martial d'Albarède ont également payé de leur vie pour que nous puissions vivre en paix; **merci de ne pas les oublier.**

Michel Dupuy et quelques fidèles ont rendu un émouvant hommage aux victimes de la guerre.

11 Novembre 1918

### Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



En hommage à nos glorieux soldats morts pour la patrie.

Dépot de gerbe au monument aux morts et discours de Michel DUPUY. Merci aux sapeurs pompiers d'Excideuil pour leur présentation.

Cette année, à l'occasion du centenaire, à 11h, les cloches de toutes les églises de France ont sonné à la volée pendant 11 mn.



**M. DEBROUWER Marcel  
a fêté ses 100 ans**



Marcel DEBROUWER entouré de sa famille.

**le 14 MARS 2018 à l'établissement d'hébergement  
pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)  
d'Excideuil où il réside désormais.**

En présence de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants ainsi que de Mme Annie SEDAN, Conseillère Départementale et Maire d'Excideuil et de Monsieur Michel DUPUY Maire de Saint Martial d'Albarède. Monsieur Maurice BOUCHAID, Directeur de l'Hôpital Local d'Excideuil, a retracé sa vie militante et d'ancien résistant déporté.

**La vie de Marcel a été un perpétuel combat  
patriotique.**

Dès 1934, à peine âgé de 16 ans, il s'active dans les mouvements antifascistes.

En 1936, à l'avènement du Front Populaire, son militantisme s'accroît et s'étend : défense des libertés, défense de la République Espagnole.

Classé service armé et incorporé le 15 octobre 1938 au 18<sup>ème</sup> Régiment de Génie à Metz, il est sous les drapeaux à la déclaration de la guerre, affecté le 27 août 1939 à la 2<sup>ème</sup> Division d'Infanterie Nord-Africaine.

De septembre 1939 à mai 1940, il se trouve en 1<sup>ère</sup> ligne le long des frontières allemandes, luxembourgeoises et Belges jusqu'à Waterloo (front de Lorraine, campagne des Flandres).

Puis commence le repli vers le Nord de la France toujours en contact avec l'ennemi, en zone de combats.

Arrivé à Dunkerque le 28 Mai 1940, il est embarqué le 02 juin pour l'Angleterre d'où il quitte Plymouth, le 04 juin à destination de Brest.

Envoyé à Bernay, pour la défense de Rouen, il participe aux derniers engagements et se retrouve à Montpellier où, le 26 juin 1940, au titre de l'armée de l'armistice, il est affecté à la 5<sup>ème</sup> Compagnie de guet jusqu'à sa libération du service militaire le 10 Avril 1941.

Pendant son séjour dans le Languedoc, il procède à la diffusion de tracts gaullistes et anti-pétainistes.

Après un retour difficile dans ses foyers, à Berck-Plage, zone interdite, il continue son activité patriotique par la diffusion de tracts et de presse anti-allemands.

Dénoncé comme ayant appartenu et milité à un parti politique interdit, **il est arrêté le 12 Février 1942.**

Jugé par le Tribunal Militaire d'Arras, il est condamné à être « **détenu jusqu'à la fin de la guerre, déclaré individu dangereux pour la sécurité des forces allemandes en France** ».

- En 1942, interné à la prison de LOOS-LES-LILLE.

- De 42 à 43, à la citadelle de HUY.
  - De 43 à 44, au camp de concentration de VUGHT (Hollande).
  - De 44 à 45 au camp de concentration d'ORANIENBURGB (Allemagne).
- Il a été libéré le 06 MAI 1945.**

A peine la guerre terminée, son combat reprend pour la justice, la paix et la liberté.

Fin 1950, il quitte le Nord et le voilà en Dordogne comme régisseur de la Colonie de Gentilly à Excideuil, avec son épouse Geneviève. Poste qu'il occupe de 1950 à 1975.

À la retraite en 1975 ils s'installent à La Rebière à Saint Martial d'Albarède.

Élu comme conseiller municipal de 1977 à 1995 il s'investit pour le bien commun, comme délégué de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aide Sociale d'Excideuil (SIAS).

Par ailleurs, il va témoigner dans les collèges de cette période noire de l'humanité, afin que les jeunes prennent conscience de ces horreurs et deviennent vigilants face à la montée de l'extrémisme, de l'intolérance et des replis communautaires que nous pouvons malheureusement, encore constater aujourd'hui.

**Marcel DEBROUWER, militaire résistant, déporté, fait partie de ces hommes qui, lors de la seconde guerre mondiale, ont refusé d'entériner la capitulation française et de fermer les yeux sur les horreurs qui se déroulaient autour d'eux.**

**Un engagement qu'il a payé de 3 ans d'enfer.**

**En Juin 2005, Marcel DEBOUWER s'est vu accrocher au revers de sa veste, l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur.**

Marcel a attendu 60 ans après la libération des camps de la mort pour recevoir cette distinction.



**Son épouse Geneviève, en 1985 avait reçu elle aussi la Médaille de la Légion d'Honneur et elle était titulaire de 4 autres décorations :**

- la Médaille Militaire
- la Croix de Guerre avec palme
- la Croix de la Résistance
- la Médaille de la Libération

## Passage Maurice MENUT

C'est en présence de la conseillère départementale Annie Sedan, du maire de Saint-Martial-d'Abarède Michel Dupuy et du Conseil municipal, que le passage Maurice-Menut a été inauguré, samedi 15 septembre. Une plaque au nom de l'ancien combattant, décédé en février, a été apposée sur sa maison et dévoilée par sa famille.

Né le 24 octobre 1936 à Saint-Martial, près de l'église, Maurice Menut a été scolarisé dans le village, mais « il n'aimait pas trop l'école et préférait courir les chemins », a précisé le maire. Après avoir travaillé pendant quatre ans au garage Mazin à Excideuil puis à la fonderie de Saint-Médard, il a effectué vingt-six mois à l'armée, sans aucune permission. Affecté à Angoulême (16) à la surveillance des munitions, il a ensuite été envoyé en Algérie comme chauffeur du commandant.

De retour à la vie civile, il a intégré la plantation de pommes Merlin, à Saint-Yrieix-la-Perche (87), où il allait le lundi à vélo et en revenait le vendredi, toujours à deux-roues. Après divers autres emplois à Cognac puis Excideuil, il a intégré la Sogedo, où il est resté jusqu'à sa retraite.

Respectueux des anciens, Maurice Menut assistait à toutes les cérémonies commémoratives. Il rendait également visite aux personnes âgées. Passionné de rugby, il s'était beaucoup investi dans le club d'Excideuil.



## Remerciements

### EGLISE

La Municipalité remercie **M. et Mme LASCOUMES Michel**, domiciliés « Place de l'Eglise », pour leur investissement. Notre **église est ouverte** régulièrement la journée.

Nous informons la population que **la clef** est à votre disposition **chez M. et Mme LASCOUMES Michel** lorsque le secrétariat de Mairie est fermé.

### GENEROSITE

Nous présentons tous nos sincères remerciements à **M. et Mme Catherine MAUREL**, domiciliés « Le Bourg », pour **le don** qu'ils ont fait à la commune, à l'occasion du mariage de Baptiste MAUREL et Margaux DARRIGADE, le Samedi 14 JUILLET 2018.

Remerciements également à **M. et Mme Marcel SARLANDIE**, domiciliés « La Gondie », pour **les belles plantes** qu'ils ont gentiment offertes à la Mairie.

La Municipalité remercie **Mme Pascale LAPORTE**, nièce de Maurice MENUT pour **les 2 ouvrages et les chocolats** qu'elle a remis au secrétariat de Mairie.

## Pétanque

Club de pétanque « Les Albarians» Saison 2018

39 licenciés UFOLEP

Activités du club 2018 :

- \* 8 Concours UFOLEP
- \* Quatre Doublettes
- \* Une Triplette (29 Avril)
- \* Les 8 Heures de Pétanque des « Albarians » (Jeudi 10 Mai)
- \* Un Concours vacanciers (21 Août)
- \* Une semi nocturne le mercredi 18 Juillet avec 16 équipes

malgré un énorme orage.



Cette saison, le club a organisé, quatre Doublettes, avec 55 équipes de moyenne, avec un temps superbe.

.Une triplette le 21 Avril avec 52 équipes.

Les 8h des Albarians le jeudi 10 Mai (Jour de l'Ascension) avec 64 équipes avec des joueurs venant de Corrèze, Haute Vienne et Dordogne. Chaque équipe joue 7 parties dans la journée, c'est un conteste que les joueurs aiment bien.



Un concours vacanciers le Mardi 21 Août avec : 46 tête à tête le matin et 70 doublettes l'après midi . Avec un repas convivial servi à midi. Magnifique journée, mais très chaude.

Quelques équipes ont participé aux différents critères départementaux mais sans résultat.

Les ALBARIANS vous souhaitent, sportivement, une bonne et heureuse année 2019

*Josette Ginestie*

## Feu de Saint Jean

Samedi 30 juin, l'association "Rencontres et Amitiés", a organisé son traditionnel feu de St Jean.

Belle soirée. Le ciel était clément et les moustiques n'étaient pas au rendez-vous, contrairement aux voisins et amis qui ont répondu présents. Nous avons affiché complet.

Merci à Thierry pour l'accordéon ainsi qu'aux fidèles bénévoles.

A l'année prochaine.



*Bernard*





# Saint-Martial-d'Albarède

## Village fleuri : 1 fleur



*Notre démarche initiée depuis plusieurs années nécessite du temps, de la patience, de la persévérance, des moyens et une motivation sans cesse renouvelée pour pouvoir, petit à petit, améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et convaincre de l'intérêt général de celle-ci.*



*Le 7 septembre 2018, par une agréable matinée, nous avons attendu le jury régional venu visiter notre village pour l'attribution éventuelle d'une première fleur.*



*Les membres du jury ont parcouru notre village afin d'apprécier les diverses actions environnementales de valorisation de notre village : les aménagements, la diversité des végétaux (vivaces et couvre-sols), le fleurissement généreux et la variété des massifs, l'enherbement du cimetière, la charte « zéro herbicide », les entrées de bourg, l'entretien de la voirie, les aménagements etc.*

*Ils se sont intéressés également à la vie de notre commune, prenant en compte aussi bien les différentes animations des associations locales, que l'investissement des bénévoles.*

*Cette labellisation doit être confirmée l'année prochaine. Bien que rien ne soit acquis d'avance...*

*Je ne doute pas un instant de votre implication pour nous aider à conserver ce label..*

*Pour notre part, nous ferons tout pour que notre petite commune soit accueillante et attractive et conserve cette fleur ô combien convoitée.*

*Nous attendons avec impatience de recevoir officiellement notre première fleur*

*Michel DUPUY*



SAINT MARTIAL D'ALBAREDE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

CLASSEMENTS :

Catégorie Maison sans Jardin

VERSAVEAUX Mauricette	3 Rue du Lavoir	1 <sup>ère</sup>
JUNG Raymonde	13 Rue des Farges	2 <sup>ème</sup>
WEISSE Marie-Françoise	1 Rue du 19 Mars 1962	3 <sup>ème</sup>
JAFFRAIN Chantal	1 Rue de la Fontaine	Hors concours



Catégorie Maison avec Jardin

NARDOU Marcelle	5 Rue du Lavoir	1 <sup>ère</sup>
FAYE Anne-Marie	7 Rue du Lavoir	2 <sup>ème</sup>



Catégorie Parc

LAVAUD Bernard et BURG Annie Veyriéras



Cette année, Saint Martial d'Albarède, a obtenu une fleur au concours des villes et villages fleuris de moins de 1000 habitants. Désormais, un panneau avec le logo du label sera fixé aux 2 entrées du bourg



**Noël 2017 des enfants**



Cette année, retour à la salle des fêtes de St Martial pour l'arbre de Noël de la commune.

Après les tours de magie de l'animateur, l'arrivée très attendue du Père Noël pour la distribution personnalisée des cadeaux a ravi petits et grands.

Les enfants ont également pu apprécier chocolat chaud, viennoiseries, bonbons et jus de fruits à volonté.



**Repas des Aînés**



Changement de décor pour le repas de clôture de l'année 2017 qui a eu lieu au club house du golf du domaine d'Essendiéras le 14 janvier 2018.

De l'avis de la grande majorité des convives, ce traditionnel moment de rencontre et de convivialité a été un franc succès.

Pour cette année, le projet est toujours en cours d'élaboration.

A noter, que pour 2018, le repas sera réservé aux personnes de la commune âgées de 63 ans et plus.

### Au Grand Vignaud le 1er juillet



puleusement suivis, et aucune déshydratation n'a été signalée.

Cette année fut la bonne. La chaleur était bien présente en ce 1er juillet.

Au menu, grillades, gratins de saison et desserts confectionnés par les familles ont été très appréciés.

La fin de journée s'est terminée, pour la plupart, dans la piscine.

Un petit regret, pas même le temps d'une partie de pétanque. Il faut dire qu'avec la température caniculaire, il a fallu faire un choix.

Merci également aux préposés aux braises qui ont beaucoup souffert de la chaleur.

Heureusement, les conseils ont été scrupuleusement suivis, et aucune déshydratation n'a été signalée.

*Michel Leymarie*

### A La Gondie le 29 juillet



ces festivités sur 2 jours ?

La tradition se perpétue le 29 juillet et comme tous les ans...fête des voisins à La Gondie.

Thème de cette année : " **Allumer le feu** " en hommage à Johnny. Donc barbecue obligatoire pour garder la chaleur de l'amitié entre tous les convives.

Peu d'absents à déplorer mais par contre 2 nouvelles familles de résidents sur le hameau sont venus s'associer aux habitués. Comme toujours tous les participants se sont réunis autour d'une table bien garnie.

Pourquoi ne pas organiser l'année prochaine

Je me réfère à Astérix et les Irréductibles...petit hameau ou les blaireaux ne se sont pas implantés ; mais nos amis Anglais, Allemands, Australiens ont grand plaisir à y séjourner.

Un seul souhait : Que les années se suivent et se ressemblent !

*Dominique Plichon*

### Concert de Noël du 15 décembre

La chorale "**3 Petites Notes**" de Notre Dame de Sanilhac et l'ensemble vocal "**Choeur de l'Isle**" de Trélissac, nous ont fait l'honneur d'interpréter un tour de chant en l'église de St Martial. Malgré une météo humide et froide, un petit contingent d'Albarédiens s'était déplacé et ont pu apprécier leur talent. Une vingtaine de morceaux ont été chantés sous les applaudissements du public.

Merci au personnel communal pour la préparation et à l'ensemble des choristes pour leur talent et leur bonne humeur. Une mention spéciale au chef d'orchestre pour sa compétence et ses commentaires éclairés sur les chansons.



*Photo F. Cypierre*

*Michel Leymarie*

La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord gère aujourd'hui 21 assainissements collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Aussi, dans le cadre de l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration, il a été constaté, notamment en entrée de station, une quantité importante de déchets (**lingettes, serviettes hygiéniques, couches, préservatifs, déchets alimentaires grossiers...**), **dont la destination est la poubelle d'ordures ménagères et non le « Tout à l'égout ».**

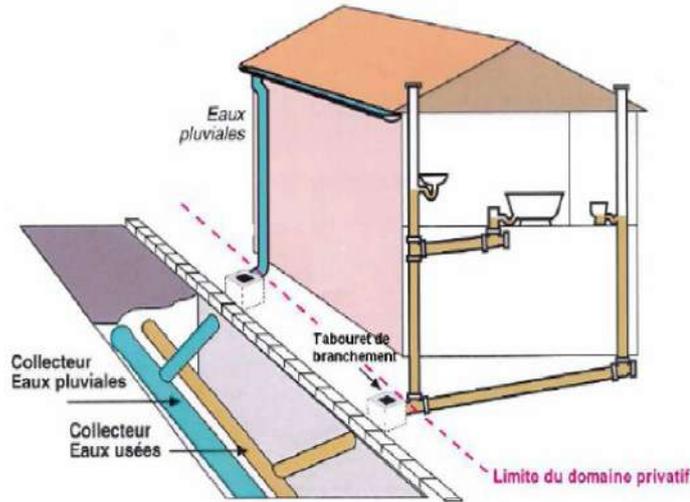
Ces déchets peuvent générer des **dysfonctionnements au niveau du réseau et de la station d'épuration et entraîner un surcoût de fonctionnement pour la collectivité et donc pour Vous usagers.**

Par conséquent,

## **NOUS VOUS RAPPELONS :**

**- Seules les eaux usées domestiques doivent être raccordées sur le réseau d'eaux usées.**

Branchement d'une habitation à un réseau de collecte séparatif



**- Interdiction d'introduire toute matière, susceptible :**

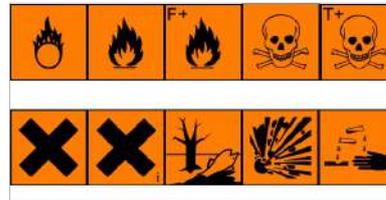
- ☞ d'être la cause directe ou indirecte d'un danger pour le personnel exploitant ;
- ☞ d'être la cause d'une dégradation des ouvrages du réseau ou de la station ;
- ☞ d'être la cause d'une gêne pour le fonctionnement ;

## **Les Produits qu'il ne faut pas jeter dans le réseau de Collecte des eaux usées**

☞ Huiles minérales (vidange,...)  
Huiles végétales (friture,...)



☞ Produits chimiques (hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)



☞ Médicaments



☞ Couches, lingettes, serviettes hygiéniques, serpillère, textile...



☞ Matière solide (plastique, bois, métaux...) y compris après broyage

☞ Produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves)

☞ Eaux de sources, eaux de vidange des piscines

☞ Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières

Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord  
rue de la Tuilerie - 24270 Payzac  
Tél : 05 53 55 31 32 - Fax : 05 53 52 86 70  
Courriel : [assainissement@ccilap.fr](mailto:assainissement@ccilap.fr)



## NOS RESSOURCES NATURELLES S'ÉPUISENT...

L'impact des humains sur notre planète est chaque jour plus problématique... L'évolution de nos modes de vie a une forte incidence sur nos comportements ainsi que sur la quantité de déchets produits chaque jour en France.

### LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES A DOUBLÉ EN 40 ANS

Chaque année un Français jette, en moyenne, 530 kg de déchets dont 80% finissent en décharge ou à l'incinérateur.

### SUR NOTRE TERRITOIRE DU SMCTOM DE THIVIERS, LA COLLECTE DES DÉCHETS CE SONT :

- 7 000 tonnes d'ordures ménagères collectées et enfouies, un tonnage qui ne diminue plus,
- 7 500 tonnes de déchets apportés en déchèterie, dont 1 500 tonnes d'encombrants enfouis,
- **63 kg de déchets recyclables collectés par an et par habitant** sur notre territoire, une bonne performance au niveau du département.
- Plus de 450 000 km parcourus par les véhicules.
- **330 000 € de dépenses en carburant.**

La gestion de nos déchets devient de plus en plus coûteuse pour les collectivités (et donc chacun de nous). Notre département a opté pour un traitement des déchets ultimes par l'enfouissement, système qui consiste à faire un trou pour cacher nos ordures ménagères et... les laisser en héritage pour nos enfants et petits-enfants.

### AUJOURD'HUI, UN NOUVEAU DÉFI SE PRÉSENTE !

Nous devons réussir à réduire la quantité de nos déchets enfouis pour préserver notre environnement, les ressources de notre planète, l'avenir de nos enfants.

Pour les foyers qui ne l'ont pas encore fait il est donc temps d'agir et d'adapter ses comportements afin d'anticiper le monde que vous souhaitez pour les générations à venir.

## Zoom sur le contenu des poubelles périgourdines en 2017 :

### DÉCHETS RECYCLABLES

Emballages ménagers, papiers, verre...

### DÉCHETS COMPOSTABLES

Déchets alimentaires, papiers souillés, déchets de jardin, carton compostable...

### AUTRES DÉCHETS

Textiles, linge de maison, chaussures... Déchets d'équipements électroniques, déchets ménagers spéciaux, jouets...

### DÉCHETS ÉVITABLES

Gaspillage alimentaire, couches, imprimés publicitaires, bouteilles d'eau, vaisselle jetable...

### DÉCHETS RÉSIDUELS

Tous types de déchets qui ne se trient pas et n'ont pas vocation à être recyclés.

### VOTRE POUBELLE

**23% = 53 kg/hab.**  
Dont 8 kg de verre

**34% = 80 kg/hab.**

**5% = 12 kg/hab.**

**13% = 30 kg/hab.**

**25% = 59 kg/hab.**

Soit **234 kilos de déchets par habitant et par an (en moyenne)**

**DONT 75 % NE DEVRAIT PAS SE TROUVER DANS NOS POUBELLES !**

## IL NE FAUT PAS METTRE DE DÉCHETS VERTS DANS VOS POUBELLES ! ET LA DÉCHÈTERIE NE DOIT PAS ÊTRE SYSTÉMATIQUE...

Dans le bac noir, les déchets verts sont enfouis et nous sont facturés à plus de 119 € la tonne...

Nous trouvons encore beaucoup trop de déchets verts dans les bacs de collecte : un non-sens environnemental lorsque l'on pense au fait que cette matière première est l'or brun du jardinier.

Nous pouvons valoriser la matière organique par le compostage, alors que le dépôt en déchèterie coûte cher à la collectivité.

Collecte des déchets verts en déchèterie : 2 000 tonnes par an.  
**Coût pour le SMCTOM : Plus de 45 000 euros par an !**

Ce phénomène s'est accentué avec l'interdiction du brûlage à l'air libre. Nous devons réapprendre à composter !

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, de champignons, et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, vos déchets de cuisine et de jardin se décomposent en un bon compost très riche pour la terre et sans mauvaises odeurs.

**Des composteurs sont disponibles en déchèteries au prix de 15€ !**



### 5 bonnes raisons de composter...



- Réduire le contenu de sa poubelle noire et donc le volume d'ordures ménagères à collecter, transporter, stocker et traiter par la collectivité, donc maîtriser les coûts,
- Réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie,

- Développer l'autonomie et la responsabilité des foyers dans la gestion de leurs déchets,
- Obtenir un excellent fertilisant 100% naturel et gratuit,
- Rendre la matière organique à la terre.

# UN TROP GRAND NOMBRE DE DÉCHETS INDÉSIRABLES ENVAHISSENT LES CONTENEURS JAUNES

## Petit rappel des bons gestes à adopter !

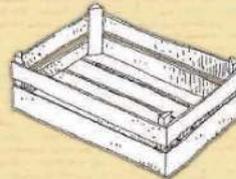


### VAISSELLE JETABLE

(gobelets, assiettes, plateaux, couverts...)

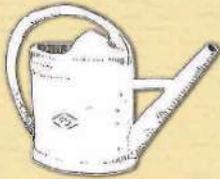
Ces déchets ne se recyclent pas à l'heure actuelle en France.

- Utiliser la vaisselle réutilisable ou en bois.
- En 2020 le plastique à usage unique sera interdit.



### LE BOIS (CAGETTES)

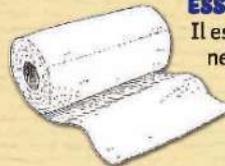
Il doit être apporté en déchèterie pour de la valorisation énergétique.



### PLASTIQUES DURS

(arrosoirs, jouets...)

Il n'existe pas encore de filière de recyclage pour ces déchets. Si l'objet est encore en bon état, il pourra être donné aux associations. Si il est abîmé, il doit être apporté en déchèterie.



### ESSUIE-TOUT

Il est biodégradable et compostable mais il ne doit pas être jeté avec les recyclables !

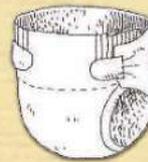
Il fait par ailleurs l'objet d'une surconsommation des ménages. Il apportera des fibres dans votre compost.



### LE VERRE

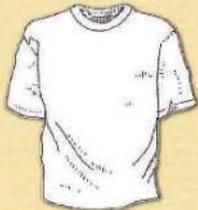
Le verre a un cycle de vie infini et se recycle à 100 % :

il ne doit jamais être mis dans les conteneurs jaunes et noirs. Il faut toujours le déposer dans les colonnes à verre prévues à cet effet.



### PROTECTIONS USAGÉES

Les couches culottes (souillées ou pas) ne se recyclent pas. Il en est de même pour les protections hygiéniques : elles doivent être jetées dans la poubelle noire.



### LE LINGE

(vêtements, linge de maison et chaussures)

Lorsqu'il est jeté dans le sac jaune et qu'il arrive au centre de tri, il est considéré comme une erreur de tri et part à l'enfouissement. Il faut déposer les vêtements propres et secs (pas les vêtements souillés) dans les conteneurs Relais ou faire un don auprès des associations.

## LE MAUVAIS TRI VOUS COÛTE CHER !

Ces erreurs de tri coûtent 30 000€ par an aux contribuables du SMCTOM. Le mauvais déchet pollue l'ensemble de la collecte car il est transporté jusqu'au centre de tri pour être ensuite réorienté à l'enfouissement.

Si vous avez des doutes ou des questions sur vos déchets, n'hésitez pas à nous contacter au : 05 53 52 65 16

## STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Chaque jour, nous constatons des dépôts sauvages répétés de tous types de déchets, en particulier aux pieds des points de collecte des ordures ménagères (bacs et conteneurs semi-enterrés).



Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables et mettent à contribution les services des communes et du SMCTOM.

Ces cimetières sauvages posent plusieurs problèmes :

- ils dégradent l'image de notre territoire,
- ils représentent un danger sanitaire,
- ils engendrent des risques

d'accidents quand ils empiètent sur la voie publique,  
- ils génèrent des coûts supplémentaires supportés par les contribuables pour le nettoyage et l'élimination.

**Nous informons les auteurs de ces indécences qu'ils commettent un délit et risquent une amende allant jusqu'à 1 500€**

**Ceci alors que notre territoire est doté de 6 déchèteries !**

Vous trouverez les horaires d'ouverture sur notre site internet : [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com)



## EN PLUS DU COMPOSTAGE, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT !

### 1 LE PAILLAGE

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes... Ces déchets sont une ressource pour votre jardin ! Une fois séchée, la tonte peut être utilisée en paillage aux pieds des arbres, dans le potager, aux pieds des massifs. Le paillage empêche la repousse des mauvaises herbes, protège la terre du dessèchement et nourrit le sol.

### 2 LE MULCHING

Il n'est pas toujours nécessaire de ramasser le gazon lors d'une tonte. Il existe la pratique du mulching qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport en humidité.

### 3 FAGOTEZ

Une fois les feuilles tombées, faites des fagots de vos tailles de haies et d'arbres. Ce petit bois sec vous permettra d'allumer votre cheminée ou votre barbecue.

Sept astuces pour éviter d'emporter vos déchets verts à la déchèterie et... faire des économies !



### 4 LES POULES

Deux poules ingurgitent près de 150 kg de déchets organiques par an. Ce qui fait d'elles les meilleures alliées écologiques pour réduire votre production d'ordures. Et en échange, elles vous pondront facilement 500 œufs.

### 5 DES PLANTES FACILES

Des plantes faciles à vivre qui poussent sans entretien et avec peu d'arrosage, on en a tous rêvé ! Pour cela, plantez des végétaux à croissance lente vous évitera des déchets et la corvée de taille.

### 6 BROYEZ SANS BROYEUR

Utilisez la tondeuse pour broyer les feuilles et les tailles de branches fraîches, dont le diamètre ne dépasse pas celui d'un pouce.

### 7 LA HAIE SÈCHE

Finies les haies de thuyas, lauriers et cyprès qui nuisent à la diversité des paysages ainsi qu'à la biodiversité végétale et animale. Finies les contraintes de tailles et de transport des déchets. Les haies sèches sont des clôtures de branchages entremêlés, tassés entre deux rangées de piquets. Elles constituent des zones de refuge pour les oiseaux, les insectes, les hérissons... tout en préservant un aspect décoratif.



## ENQUETE SUR FREDERIC DE LAGOTELLERIE (1902-1944)

Né en 1902 au château de Quioussac à Montégut-Lauragais (Haute-Garonne), propriété de son grand-père maternel, Henti-Louis-Frédéric de Lagotellerie est issu à la fois de l'aristocratie terrienne et de la grande bourgeoisie marchande. Son père le baron Henri Shears de Lagotellerie, natif de Florence (Italie), et sa mère Elisabeth Bessières s'étaient mariés deux ans plus tôt à Toulouse. Sa tante, épouse du diplomate Alexis-Jules Lefavre, qui fut ministre plénipotentiaire au Siam, pouvait l'accueillir en Périgord lors de villégiatures au château de Grolejac.

Frédéric de Lagotellerie effectua ses études secondaires à l'Abbaye-École de Sorèze (1915-1922). Sa formation achevée, il devint inspecteur d'assurance et s'installa à Paris, 8 rue de la Condamine. Il s'est marié le 11 juillet 1932 à Paris avec Simone Marie-Françoise Rossero. En 1939, il a été mobilisé au 155<sup>e</sup> régiment d'infanterie de forteresse, affecté au secteur fortifié de Montmédy Prisonnier, il a été signalé au Fronstalag 140 (Belfort). Rapidement libéré ou évadé, il s'est occupé de la dissolution de son premier mariage, qui intervint le 18 janvier 1941, et se remaria à Toulouse, dès le 20 octobre suivant, avec Simone Duchesne, une modiste trentenaire.

Entretiens ses parents, dans le nouveau contexte économique, connaissaient un revers de fortune. La Bibliothèque de l'Institut de France conserve, dans le fonds André Maurois, une lettre datée de septembre 1939 dans laquelle Mme de Lagotellerie demande à l'académicien par l'intermédiaire de son épouse, Simone André-Maurois, l'obtention d'un poste d'interprète de l'Armée auprès des Anglais au bénéfice de son mari, Gaston de Lagotellerie.

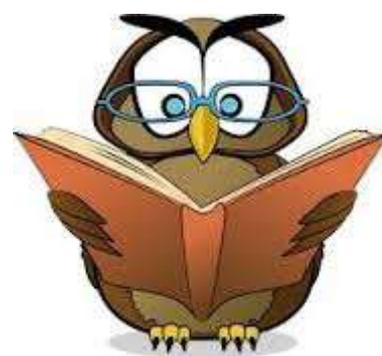
Cherchant à s'éloigner de Toulouse, les Lagotellerie se sont installés dans le domaine de Chapetit à Saint-Eulalie-d'Ans. Une petite annonce de l'Express du Midi mentionnait déjà la famille « Lagotellerie » à Tourtoirac en 1935. Membre du Parti Populaire Français, la baron Gaston de Lagotellerie apparaît sur une liste de demandes de port d'armes en janvier 1944. Il était en contact avec Pierre et Guy Rigaud du Vignaud, châtelains à Saint-Sulpice-d'Excideuil et membres du même parti collaborationniste. Le premier a été assassiné par un groupe armé le 27 décembre 1943. Le 14 avril 1944 « une bande d'individus vêtus de tenues militaires » va tuer le fils, Guy Rigaud du Vignaud, alors que dans la région d'Excideuil, les morts violentes de doriotistes se sont succédés. Le 29 mai, à Saint-Pantaly-d'Excideuil, ce fut un agriculteur du nom de Menut. Le 1er juin arriva le tour de Bernard Chavarochette syndic agricole cantonal à Saint-Germain-des-Prés. Le lendemain, dans la même commune, tomba Marcel Maloubier, désigné comme milicien. Le 30 mai, à Saint-Paul-la-Roche, cela avait été Alfred Faure, membre de la LFC, et sa fille, tenue

pour constituer une indicatrice de la police allemande. D'autres affaires se produisirent par la suite, comme le meurtre par erreur de Marcel Ollier, encore à Saint-Germain-des-Prés, ou l'enlèvement puis l'assassinat sans motif politique du jeune Albert Tronche.

Frédéric de Lagotellerie, qui a élu domicile à Saint-Martial-d'Albarède, dans le hameau du Maine, n'apparaît pas sur les listes du PPF. Il a néanmoins été abattu le 14 juin 1944 à 22h30 à son domicile. L'acte de décès ne sera dressé qu'un an plus tard, le 22 mai 1945, sur déclaration de son épouse, alors âgé de 35 ans, qui a en charge leur fille en bas-âge. Ses parents, Henri et Elisabeth de Lagotellerie, septuagénaires, sont exécutés à Chapetit le 15 juin 1944 et la maison est pillée. Suivant le témoignage de l'abbé Pierre Houzet, jeune réfugié en Dordogne, « le baron de Lagotellerie-Vergennes (sic), très digne mais totalement désargenté », aurait été « abattu par les FTP ». « Le couple fut inhumé au cimetière de Tourtoirac dans une tombe anonyme. » et elle ne figure pas au registre des décès de la commune. Frédéric de Lagotellerie était le cousin germain de Gabrielle Ida Lefavre mariée, en premières noces, à Géo Grandjean (1896-1944), industriel du chocolat au château des Forgets à l'Isle-Adam (Val-d'Oise), coordinateur et héros de la Résistance, et, en secondes noces, à Napoléon, Louis de Talleyrand-Périgord, duc de Montmorency (1867-1951).

La famille de Frédéric de Lagotellerie s'interroge encore sur les raisons de son installation à Saint-Martial en 1944 et sur les circonstances exactes de sa mort brutale.

*Francis A. BODDART*



Saint-Martial-d'Albarède dans  
le livre de raison (1767-1805) d'Yrieix-François Rey  
(1734-1823)

Yrieix-François Rey a rédigé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un « Livre journal commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1767 contenant les principaux événements arrivés dans [sa] maison et autres arrangements de famille et affaires ... ». Un livre de raison est d'abord un livre de comptes mais il relate souvent les grands événements familiaux ou même climatiques. L'auteur a tenu un livre séparé « servant à mettre en écrit la naissance de [ses] enfants et celles des enfants de[son] fils Rey Tabary... ». Cet Yrieix-François est un bourgeois d'Excideuil qui avait de fortes attaches avec Saint-Martial-d'Albarède puisqu'il était propriétaire du domaine et fief de Tabary. Il possédait également des terres à Saint-Germain-des-Prés (le domaine d'Autrevialle) et à Saint-Pantaly-d'Excideuil (terres de Floirac /Fleyrac). Né en 1734, fils de François Rey l'aîné, marchand drapier, et de Jeanne [de] Crozetière, il avait épousé le 31 août 1761 Marie Guilhot de la Puisade, originaire de la ville de Châteauneuf en Angoumois. La branche cadette des Rey représentée par Pierre Rey, sieur de Latière (ou La Thiarre), notaire et procureur d'Excideuil marié à Isabeau de Guilhen de Puylagarde, résidait aux Farges. L'oncle d'Yrieix-François Rey était curé de Saint-Martial-d'Albarède sa paroisse natale. Yrieix-François Rey a eu au moins quatre enfants : Marie-Anne (1762), Marc-Toussaint (1763-1788), Pierre Edouard (1765-1820), dénommé Rey-Tabary, marié le 9 août 1791 avec Marguerite Lucie Excellin et, enfin, Thérèse mariée au Docteur Excellin. Pendant la Révolution française, il a été administrateur du Directoire du District d'Excideuil et a été un des rédacteurs actifs des cahiers des doléances d'Excideuil avec Rey Jeune. Les Rey, qui possédait près de 50 hectares à Saint-Martial à la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, ont acquis en brumaire en VIII (Novembre 1799), deux domaines à Saint-Martin-d'Excideuil (18000 livres) et ensuite, en 1805, le domaine et château des Charreaux (27000 livres). François-Yrieix Rey, s'est éteint, quasi nonagénaire, le 2 juin 1823 à Excideuil dans sa maison de la Place Bourzac

Le précieux livre de raison, à ce jour inédit et signalé par le docteur Jacques Gay, est conservé dans la famille de Maître Jean Gouyon (1920-2012), qui fut notaire à Juillac (Corrèze) et qui descendait de François-Yrieix Rey..

#### Les intempéries

Le 26 mai 1766, il tomba à environ les quatre heures après midi une si grande quantité d'eau sur les paroisses de Saint-Raphaël et de Saint-Martial qu'il se forma tout à coup dans les vallons une rivière beaucoup plus grosse que la nôtre qui se mit à fondre avec une si grande rapidité et impétuosité dans ceux de Tabary emportant ... toute la surface de la bonne terre et ne laissant que beaucoup de pierres et de cailloux notamment dans le pré de dessous la maison de Tabary

Le 18 avril 1767 il fit la nuit une si grande gelée que tous les fruits furent emportés, les plus grandes parties des vieilles vignes périrent de façon que les barriques du vin qui ne valaient avant ce jour que 30 livres, montaient avant la Noël à la somme de 72 livres.

#### La gestion du domaine de Tabary

Du 19 janvier 1783, j'ai passé par-devant Me Debotas, notaire royal, un bail à moitié fruits et revenus avec Jean, François et autre François Calhiac père et fils, Guilhem Lachaud et Aubin mes métayers du lieu de Tabary portant nos conventions respectives, contenant la quantité de semences qu'ils ont en main,

avec les châteaux qui leur furent délaissés lors de leur entrée ...

Le 22 novembre 1787, j'ai payé à Monsieur Gamony contrôleur de cette ville les francs fiefs du lieu de Tabary ; Il m'en a compté en principal 280 livres, et dix sols pour livres, ce qui fait ensemble 420 livres.

#### Autres terres

Le 16 septembre 1770, j'ai donné à moitié fruits et revenus pour 5 ans à Mathieu et Jacques Flamen, père et fils, dans le village de La Gondie, une paire de jeunes bœufs du prix de deux cent cinquante-deux livres quatre sols, et comme je veux qu'ils me fassent des blés dans les pièces que que j'ai Fleirac, je leur ai acheté une charrette du prix de quarante-cinq livres et leur ai fourni quatre quarts de froment pour ensemercer un journal de terrain ...

Du 6 mars 1775, j'ai donné à travailler à moitié fruits et revenus aux nommés Jean Faucon dit Meyvandier de Lagondie pour cinq ans les terres qui sont déjà ouvertes ou à ouvrir à Fleyrac et pour ce faire je lui ai laissé une paire de jeunes bœufs de la somme de 220 livres avec une charrette du prix de 50 livres ... Nous avons passé contrat devant Me Debotas, notaire.

Du 4 décembre 1778, j'ai acheté de M. le comte de Lestrade de Bouilhén les lopins des près qui se tenaient aux miens du moulin de Lage paroisse de Saint-Martial, moyennant le prix et somme de 400 livres comme il a été estimé par M. Puynavat, laquelle somme a été employée à la construction du chemin que j'ai fait faire pour conduire au moulin de Lage et comme les frais de ce chemin excèdent de 78 livres le prix du pré Mr le comte de Lestrade s'est obligé de m'en faire le remboursement ...

#### Affaires familiales

Le 24 mars 1777, ma sœur Thérèse de Rey ne voulant pas se contenter des 3000 livres que feu notre père lui avait légué, savoir 2500 livres par son testament et 500 livres qu'il me chargea verbalement de lui donner avant sa mort, elle a fait arpenter et estimer tous mes biens fonds, maisons et meubles, pour Messire Puynavat expert qu'elle a nommé à cet effet auquel je m'en suis rapporté D'après son arbitrage et appréciation ... je me suis trouvé lui devoir 600 livres de plus.

Du 4 janvier 1788, mon fils aîné âgé d'environ 24 ans et demi m'a été enlevé par une attaque d'apoplexie après deux mois de maladie, il a été enterré dans l'église paroissiale de Saint-Thomas. Du 26 juillet 1791, Marie Guilhot de la Puisade ma très chère épouse est morte âgée de 53 ans. Elle a été enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Thomas.

Du 11 août 1791, j'ai marié mon fils avec Demoiselle Marguerite Excellin ...

Du 10 septembre 1791, j'ai marié ma fille Thérèse avec Mr Robert Excellin, docteur en médecine de cette Ville [d'Excideuil]. Je lui ai constitué la somme de 20000 livres pour contrat de mariage...

Du 22 Septembre 1792, j'ai fait mon testament par devant Me Cavaillon notaire royal de cette ville par lequel j'institue mon fils Tabary, mon héritier général universel à la charge de payer à ma fille la somme de 5000 livres que je lui lègue, montant à lui donner égal à celle de sa sœur Excellin ; de payer aussi à sa sœur religieuse une rente viagère de 300 livres dans le cas où la Nation ne lui donnerait pas de quoi vivre.

Francis A. BODDART

## Saint Martial d'Albarède présente

### Mais , qu'est-ce-que c'est ?

Des livres vous sont proposés, libres à vous de les lire sur place, de les emprunter, de les échanger, et même d'en déposer...

**Partageons la lecture !**



La boîte  
à  
livres

Les boîtes à livres seront situées:

Rue du lavoir (au lavoir)

Rue Pierre Laussinotte (derrière la mairie, sous le préau)

### La deuxième vie des livres avec les Boîtes à livres

Boîte  
à  
livres

« Qui que vous soyez  
qui voulez cultiver, vivifier,  
édifier, attendrir, apaiser,

mettez des livres partout »

Victor Hugo

3 points d'échange de livres où chacun est libre de déposer ou récupérer un ou plusieurs ouvrages, pour combiner développement durable et large diffusion du savoir.

#### Les Boîtes à livres

Le principe est simple : vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partagez-les ! Venez les déposer dans les boîtes à livres. Ils doivent simplement être suffisamment en bon état pour être lus (les Boîtes à livres ne sont pas des poubelles !). N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti !

Vous recherchez de la lecture ? Venez fouiller dans les Boîtes à livres. Et peut-être un ouvrage vous séduira t-il, prenez-le, c'est gratuit et sans inscription. Lisez-le, échangez-le... ou partagez-le à nouveau en le déposant dans une des 2 Boîtes à livres qui seront mises en place prochainement. Il fera à coup sur le bonheur de quelqu'un d'autre !



*Bonne lecture*

#### La Boîte à livres, mode d'emploi

Je dépose un livre...

pour enfant ou tout public, roman, bande-dessinée ou documentaire, tous les livres sont les bienvenus. Ils sont simplement à déposer dans la boîte.

Je prends un livre...

servez-vous, c'est gratuit et pour tous. Alors n'hésitez pas, ce livre vous attend.

#### Quelques conseils

Les livres doivent être en suffisamment bon état pour être lus (les Boîtes à livres ne sont pas des poubelles !).

N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti !

#### Une idée originale

Faites partager vos émotions de lecteur en glissant un petit mot dans un ouvrage que vous avez aimé et que vous souhaitez partager.



### Lou Mau eleva

Co se passo tout a fait dins l'ancien tem, beleu dau tem dau rei Louis XVIII et faut erplica aux joneis qu'à l'epoco is soignavan beuco de maladies per eilavemen (is palavan co dos clystères). Qu'ero lou pouticaris o be daus hommes qualifias que navant a domicile voueida lour grando eissuring entre las jarras dau paubre mounde.

Un de quis bailleurs de clystères ero aussi mau éleva qu'o ero adret dins sous métier. Dins lo ruo, o ne disio bonjour a degu, mais o trapet un jour, coumo vous vas veire, no bravo leissou de politesso.

Un de sous vezis, un bourget moucandier lou net trouba et li disset qu'o avio métier d'un eilavomen bien bailla a domicile lou pus tôt pouossible.

Notre homme ribet a l'houro counvengudo, soun eissuringo sous soun bras et soun chapeu sur lo teito.

Lou bourget se démalinet, se mettet en bouno posturo, en recommandant de bien opéra. Lou bailleur de clystère mettet sa lunettas et enlevet soun chapeu, per veire pus cliar et mier ajusta soun eissuringo.

Alors lou client se redresset, se tournet malina et disset : "Merci, moun ami, n'ai pus métier de vous. Ai vougu simplomen, a vous que ne saluda degu, vous baillo no leissou de politesse en vous fasiant saluda moun tiou".

Jan Dau Mas



### Le Mal élevé

Ca s'est passé tout à fait dans l'ancien temps, peut-être au temps du roi Louis XVIII et il faut expliquer aux jeunes qu'à cette époque, ils soignaient beaucoup de maladies par lavements (ils appelaient ça des clystères). C'était les apothicaires ou bien des hommes qualifiés qui allaient à domicile vider leur grande seringue entre les cuisses du pauvre monde.

Un de ces donneurs de clystère était aussi mal élevé qu'il était adroit dans son métier. Dans la rue, il ne disait bonjour à personne, mais il prit un jour, comme vous allez le voir, une belle leçon de politesse.

Un de ses voisins, un bourgeois moqueur, alla le trouver et lui dit qu'il avait besoin d'un lavement bien donné et le pria poliment de venir le lui donner à domicile le plus tôt possible.

Notre homme arriva à l'heure convenue, sa seringue sous le bras et son chapeau sur la tête.

Le bourgeois se déculotta, se mit en bonne posture en recommandant de bien opérer. Le donneur de clystère mit ses lunettes et enleva son chapeau pour voir plus clair et mieux ajuster sa seringue.

Alors le client se redressa, se reculotta et dit : "Merci mon ami, je n'ai plus besoin de vous. J'ai voulu simplement, à vous qui ne saluez personne, vous donner une leçon de politesse en vous faisant saluer mon cul".

Traduction : R. Cacoye

## Un peu d'humour !

- Est-il indispensable d'être cultivé quand il suffit de fermer sa gueule pour briller en société ?
- L'intelligence, c'est comme les parachutes, quand on n'en a pas, on s'écrase.
- Quand un philosophe me répond, je ne comprends plus la question que j'ai posée.
- La recherche a besoin d'argent dans deux domaines prioritaires : le cancer et les missiles antimissiles. Pour les missiles antimissiles, il y a les impôts. Pour le cancer, on fait la quête.

Pierre Desproges



- Cela va beaucoup mieux. A mes débuts, je me serrais la ceinture. Maintenant c'est la ceinture qui me serre.

Smaïn

- Le talent, c'est comme l'argent. Il n'est pas nécessaire d'en avoir pour en parler.

Jules Renard

- Dieu a partagé : il a donné la nourriture aux riches et l'appétit aux pauvres.

- Si voter changeait quelque chose, il y a longtemps que ce serait interdit.

Coluche

- Les curés se consolent de n'être pas mariés quand ils entendent les femmes se confesser.

Armand Salacroix

- La politique est le moyen pour des hommes sans principes de diriger des hommes sans mémoire.

Voltaire





*Saint Martial d'Albarède*  
*Au fil des ans*

*Michel Dupuy, son Equipe Municipale*  
*Et le Personnel Communal*

*Vous présentent leurs Meilleurs Voeux*

*Pour l'Année 2019*



*M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction*  
*et à la mise en page de ce Bulletin Municipal 2018*